



## **CONSEIL D'ADMINISTRATION DE LA CCAS** **SÉANCE DU 15 SEPTEMBRE 2022**

### **INFORMATIONS DU PRÉSIDENT**

Les territoires vont exprimer leurs besoins en compétences. Une étude sera réalisée ensuite pour ajuster le nombre et le type de contrat (contrat à durée indéterminée, mise à disposition...).

La CCAS envisage la distribution d'une prime pour compenser la hausse de l'inflation.

Ces questions seront étudiées lors d'un prochain Bureau du Conseil d'Administration.

La restauration méridienne fait l'objet de réunions entre les employeurs, la CCAS et les fédérations syndicales au niveau de la Branche. Ces réunions ont pour objectif d'établir un diagnostic et des préconisations.

#### Expression FO

*Sur ce point, notre délégation a répondu favorablement à l'invitation des employeurs afin d'avoir tous les éléments à sa disposition permettant de prendre une position éclairée sur le sujet.*

*Nous avons précisé qu'étant très peu associés aux décisions prises par la Direction de la CCAS et les employeurs depuis la convention de 2018 sur la restauration méridienne, nous laisserons ces 2 acteurs assumer les décisions qu'ils se devront de prendre face à une gestion calamiteuse de ce secteur.*

*Le syndicat FO de la CCAS accompagnera, comme il l'a toujours fait, les salariés victimes de ces errements catastrophiques socialement et financièrement.*

La Cour des comptes est toujours en analyse des comptes de la CCAS. Celle-ci devrait se dérouler jusqu'à la fin de l'année. Elle a élargi son contrôle CCAS à certaines CMCAS.

Concernant l'accompagnement des réfugiés d'Ukraine, l'État vient de demander la réouverture de site d'hébergement permettant une répartition plus homogène des familles sur le territoire français

### **ARRÊTÉ DES COMPTES DE L'EXERCICE 2021**

Délibération du tableau approbation des comptes CCAS 2021. Sur cet exercice, la CCAS termine excédentaire de 88 235 000 € sur une dotation de 312 820 000 €.

Le rapport du Commissaire aux comptes certifie que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de l'association à la fin de cet exercice.

Le Conseil d'Administration a examiné la délibération suivante :

Vu la présentation du dossier, vu les débats, le Conseil d'Administration décide d'arrêter et d'approuver les comptes annuels de l'exercice 2021.

#### **Avis : Pour**

**Il est important d'expliquer que par notre vote, nous validons le travail du Commissaire aux Comptes.**

**L'avis positif que nous donnons n'est par contre en aucun cas une approbation des décisions prises par le majoritaire sur l'utilisation de la dotation de 312 820 000 euros.**

## **POINT FINANCIER**

### **SCI LE HERBAU**

Au regard du solde de trésorerie, proposition est faite d'une avance en compte courant d'un montant de 61 100 €.

**FO a voté POUR**

### **SCI RÉSIDENCE ARGELES SUR MER**

Au regard du solde de trésorerie, proposition est faite d'une avance en compte courant de 88 000 €.

**FO a voté POUR**

### **SCI RÉSIDENCE LA CANEBIERE**

Au regard du solde de trésorerie, proposition est faite d'une ACC d'un montant 8 500 €.

**FO a voté POUR**

### **SCI DOMAINE DE PELVEZY**

Au regard du solde de la trésorerie, proposition est faite d'une avance en compte courant d'un montant de 199 000 €.

**FO a voté POUR**

### **SCI PIC DU TOURMALET**

Au regard du solde de trésorerie, la proposition est faite d'une ACC d'un montant de 133 000 €.

**FO a voté POUR**

### **SCI LE JUNKA**

Au regard du solde de trésorerie, proposition est faite d'une avance en compte courant d'un montant de 97 300 €.

**FO a voté POUR**

**Pour rappel : ces montants sont récupérés par la suite.**

## **CONVENTION ET PARTENARIAT**

- **Convention de partenariat avec le festival « Mondial des théâtres de marionnettes », à Charleville-Mézières**

L'Association « Les Petits Comédiens de Chiffons » a pour mission d'organiser et de gérer le Festival Mondial des Théâtres de Marionnettes de Charleville-Mézières – biennal, de promouvoir le renouveau des arts de la marionnette par le soutien à la production de spectacles et à la diffusion et de sensibiliser tous les publics par des actions de médiation pour ouvrir, faciliter l'accès à la culture à tous.

**FO a voté CONTRE**

**Ce partenariat, une fois de plus, n'est pas proposé à l'ensemble des agents. Le financement des partenariats doit être destiné au plus grand nombre de bénéficiaires.**

- **Fête de la Science**

La Fête de la science, événement phare et populaire qui célèbre le partage des sciences, aura lieu du 7 au 17 octobre 2022 en France métropolitaine et du 10 au 27 novembre en outre-mer et à l'international.

Organisée chaque année par le ministère de l'Enseignement supérieur, de la Recherche, la Fête de la science est un rendez-vous incontournable pour tous les publics.

Cette année, la Fête de la science interrogera une thématique au centre des préoccupations des citoyens d'aujourd'hui et de demain : le changement climatique.

**FO a voté POUR**

**Cet événement est accessible à tous et sur tous les territoires.**

- Aide à la création 2022 Château Forte (Parole et Musique). Et ce dans du chantier des Francos Partenariat avec Les Francofolies de La Rochelle.

## **FO a voté CONTRE**

Notre délégation confirme sa ligne de conduite du 6 janvier 2022 où nous avons, lors d'une délibération, évoqué notre position face aux Francofolies.

- Festival des Énergies 27 et 28 mai 2022

Le Conseil d'administration est consulté sur la tenue du Festival des Énergies des 27 & 28 mai 2023 à Soulac-sur-Mer ainsi que sur la mise en œuvre d'un Groupe de Pilotage pluraliste national et d'un Groupe Technique.

## **FO a voté CONTRE**

Au moment même où la Cour des comptes a décidé d'étendre son contrôle sur l'exercice 2022, nous nous interrogeons sur la pertinence d'engager de telles dépenses, il est à noter d'ailleurs qu'aucun élément chiffré ne nous est communiqué...

Aujourd'hui, les activités sociales doivent faire face, d'une part, à une dotation en baisse et, d'autre part, aux conséquences d'une gestion calamiteuse de la part de la Direction de la CCAS, la CGT.

Les ambitions doivent être au niveau de nos moyens et en tant qu'administrateurs responsables, nous estimons que la fuite en avant financière et idéologique doit cesser, et cela dans l'intérêt de l'ensemble des bénéficiaires.

Il est à noter que comme d'habitude, ce dossier, important financièrement, est présenté aux élus peu de temps avant cette séance. Nous condamnons cette façon de faire au sein des IRP face aux employeurs, nous faisons de même ici face à la CGT !

## **PROPOSITIONS ET PROJETS DE DÉLIBÉRATION ISSUS DES COMMISSIONS NATIONALES**

### **Commission Activités internationales**

Proposition de la Commission Activités Internationales du 16 juin 2022 d'ouvrir les séjours étrangers et voyages solidaires 2023 aux 18-26 ans par suite de l'arrêt de ces séjours à destination des 15/17 ans, pendant trois années de crise sanitaire. Afin de faciliter l'inscription des AD de 18 à 26 ans, une communication ciblée sera faite à leur encontre pour les prévenir de ce dispositif exceptionnel.

## **FO A voté POUR**

Nous appelons tout de même à la vigilance sur les déplacements à l'international en fonction des zones de conflits.

### **Commission Assurances et Prévoyance de la CCAS**

- Renouvellement Contrat Obsèques 2023

La CCAS par l'intermédiaire de PREVERE EOSA était mandatée pour trouver un organisme assureur afin de mettre en œuvre un nouveau contrat frais d'Obsèques pour remplacer l'existant géré par CNP.

Pour pallier l'offre de CNP en capital de 1500, 3000 et 4500 euros, il est proposé de mettre en place 2 offres sous la forme :

- D'un capital modulable (entre 2500 et 8000 euros max, qui pouvait évoluer par palier de 500 euros).
- D'une prestation (financement et organisation des funérailles) avec des prestations obligatoires et des services optionnels.

Sur les 5 assureurs interpellés, seul SOLIMUT a répondu, mais uniquement sous l'offre en « capital modulable ». L'offre est donc caduque puisqu'aucun organisme n'a répondu sur la totalité de l'appel d'offres.

Vu la présentation du dossier, vu l'avis de la commission assurances prévoyance, les débats, le Conseil d'Administration de la CCAS décide pour l'année 2023 :

- De renouveler le contrat OBSÈQUES
- Geler les adhésions au contrat OBSÈQUES

## **FO A voté POUR**

### - Comptes 2021 Contrat Obsèques

Il y a 6952 adhérent(e)s à fin 2021 contre 7092 en 2020 avec un âge moyen de 75 ans. Ce contrat, qui peut être racheté, propose une offre en capital de 1500, 3000 et 4500 euros. Le compte de résultat en 2021 est créditeur de 175 000 euros avec un PAE (Participation Aux Excédents) de 558 000 euros qui va permettre 3 mois de gratuité de cotisations.

### **FO A voté POUR**

#### - Prêt Mutlog

La loi Lemoine entre en vigueur en 2 temps selon la date à laquelle vous avez contracté votre prêt immobilier :

- Au 1<sup>er</sup> juin 2022 pour les crédits nouvellement contractés ;
- Au 1<sup>er</sup> septembre 2022 pour ceux contractés avant juin 2022.

Cette loi autorise les particuliers à changer d'assurance emprunteur à tout moment à condition de garder les mêmes garanties. Le texte a d'ailleurs supprimé les formalités médicales pour certains contrats jusqu'à 200 000 euros.

MUTLOG (Mutuelle Logement) qui gère ces contrats ADP va se retrouver avec des réductions de cotisations, des augmentations des risques puisque plus de sélection médicale (ce qui est une bonne chose pour les emprunteurs) et des résiliations de contrats, car au bout d'une année (Résiliation Infra Annuelle) l'emprunteur peut partir pour prendre un contrat plus avantageux, etc... Pour cela, MUTLOG souhaite augmenter ses cotisations au 1<sup>er</sup> octobre 2022 de :

- 2 % pour la garantie Décès/Perte Totale et Irréversible d'Autonomie
- 5 % sur la garantie Incapacité/Invalidité

### **FO a voté POUR**

**Notre délégation demande l'établissement d'un appel d'offres pour appréhender les prix/garanties sur le marché.**

#### - Comptes 2021 Contrat Dépendance

Il y a 13 863 adhérent(e)s fin 2021 pour ce contrat qui ne prend plus de nouvelles adhésions depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2022. L'âge moyen d'entrée en dépendance est de 82,8 ans avec une moyenne de rente de 4,4 ans. Le solde créditeur du fonds de revalorisation de ce contrat est de 2,79 millions d'euros contre 2,87 en 2020.

Après le plan sur 5 ans qui avait décidé d'une revalorisation de 5 % des cotisations chaque année jusqu'en 2022, le renouvellement au 1<sup>er</sup> janvier 2023 verra une augmentation des cotisations de 5 % de la part de l'assureur CNP.

Le montant de la rente annuel sera aussi revalorisé entre 10 et 15 euros/mois.

### **FO a voté POUR**

**Il n'existe pas de transfert possible entre ce contrat et le nouveau dépendance 2. À la demande de la délégation FO, un courrier explicatif de ces décisions sera envoyé aux adhérent(e)s par l'assureur.**

#### - Approbation des comptes 2021 du contrat DÉPENDANCE 1

### **FO a voté POUR**

#### - IDCP Aide-ménagère

L'ouvrant droit et son conjoint dans le cadre du contrat IDCP bénéficient de la garantie assistance.

En cas d'hospitalisation imprévue de plus de 2 jours ou d'immobilisation de plus de 5 jours, par l'intermédiaire de l'IMA (Inter Mutuelle Assistance), ils ont droit, dès le 1<sup>er</sup> jour d'hospitalisation, à l'intervention d'une aide-ménagère pour toutes les tâches quotidiennes (ménage, courses, repassage, etc...) à raison de 20 heures (2 h minimum/jour) sur une période de 20 jours.

Les nouvelles interventions passeraient de 20 à 40 heures sur une période de 60 jours sans augmentation du tarif assistance pour 2023.

Vu la présentation du dossier, vu l'avis de la commission assurances prévoyance, les débats, le Conseil d'Administration de la CCAS décide d'étendre le plafond de l'aide à domicile à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2023 sans augmentation tarifaire :

- Le nombre d'heures de 20 h à 40 h
- Le délai d'utilisation de 20 jours à 60 jours à compter du 1<sup>er</sup> jour d'hospitalisation

**FO a voté POUR**

- **CSMR Évolution Handicap**

À ce jour, un enfant à charge de plus de 26 ans avec un taux de handicap > 80 % peut rester assuré à la CSM R, mais pas celui avec un taux < 80 % ! cette situation a généré des incompréhensions. La CSM R propose d'accepter la couverture santé les enfants à charge de plus de 26 ans avec un taux < 80 % à condition d'être :

- Une personne reconnue par le médecin-conseil à être dans l'incapacité d'exercer une activité rémunérée
- Une personne qui a été acceptée dérogatoirement par la CAMIEG, au bénéfice d'un régime plus favorable

**FO a voté POUR**

**Commission Actions Sanitaires Sociales et Santé**

- **Projet de transfert de la Mas La Haye Bérou**

L'ADAPEI 27 a proposé une reprise de l'ensemble des salariés CCAS actuellement mis à disposition. Selon le règlement prévu à cet effet, et à partir du calendrier de mise en œuvre, défini par les instances de gouvernance, le projet sera présenté dans les différentes instances représentatives du personnel (CSE local et central).

**FO a voté POUR**

**PATRIMOINE ET DOSSIERS IMMOBILIERS**

**Les Chapieux**

Le Comité des Engagements du 06 septembre 2022 s'est prononcé favorablement au sujet des demandes d'études de travaux d'investissements présentées par la Direction de l'Offre.

Ces études sont d'un montant de 36 450 € dont :

- 11 610 € en 2022
- 24 840 € en 2023

**FO a voté POUR**

**Résidence hôtelier Richerand**

Le Comité des Engagements du 06 septembre 2022 s'est prononcé favorablement au sujet des demandes d'accord de principe pour appel d'offres en vue de travaux d'investissements présentées par la Direction de l'Offre.

Ces travaux sont estimés avec un montant de **61 253 €**.

**FO a voté POUR**

**Menton**

Le Comité des Engagements du 06 septembre 2022 s'est prononcé favorablement au sujet des demandes d'études de travaux d'investissements présentées par la Direction de l'Offre. Ces études sont d'un montant de **20 000 €**.

**FO a voté POUR**

**P 5/6**  **AGIR, NE PAS SUBIR !**

**[www.fnem-fo.org](http://www.fnem-fo.org)**

## Anglet

Le Comité des Engagements du 06 septembre 2022 s'est prononcé favorablement au sujet des demandes de travaux d'investissements présentées par la Direction de l'Offre. Ces travaux sont d'un montant de **30 692 €**.

**FO a voté POUR**

## Le Sauze

Le Comité des Engagements du 06 septembre 2022 s'est prononcé favorablement au sujet des demandes d'accord de principe pour appel d'offres en vue de travaux d'investissements présentées par la Direction de l'Offre. Ces travaux sont estimés avec un montant de **46 172 €**.

**FO a voté POUR**

## Bègles

Le Comité des Engagements du 06 septembre 2022 s'est prononcé favorablement au sujet des demandes de travaux d'investissements présentées par la Direction de l'Offre. Ces travaux sont d'un montant de **26 028 €**.

**FO a voté POUR**

## Val d'Isère

Le Comité des Engagements du 06 septembre 2022 s'est prononcé favorablement au sujet des demandes de travaux d'investissements présentées par la Direction de l'Offre. Ces travaux sont d'un montant de **97 363,96 € HT**.

Le Comité des Engagements du 06 septembre 2022 s'est prononcé favorablement sur la demande de travaux d'investissements présentée par la Direction Achats Finance Pôle Participations Financières dans le cadre de la délégation d'exploitation du Village de Vacances de Val d'Isère. Ces travaux s'élèvent à un montant de **78 946,38 € HT**.

**FO a voté POUR**

**Signature du traité de fusion par absorption des sociétés Cœur de Montreuil, les Romarins, et le village de vacances Luz Saint Sauveur par la Foncière des Activités Sociales de l'Énergie**

- Résolution absorption par la Foncière de la société Village de vacances de Luz Saint Sauveur.
- Résolution absorption par la Foncière de la société Cour de Montreuil
- Résolution absorption par la Foncière de la société Les Romarins

**FO s'est ABSTENUE**

**Au vu du délai de réception des documents, et donc notre impossibilité d'analyse de ceux-ci, nous ne pouvons pas nous positionner sur ce dossier.**

## Cession des locaux de bureaux à la commune de Chevilly-Larue

Le Conseil d'Administration dans le cadre de la politique de valorisation du patrimoine, a demandé un accord pour engager le processus de vente de l'ensemble immobilier bâti et non bâti à usage de bureaux et d'activités situé 1 rue Édith PIAF à CHEVILLY LARUE (94 550)

**FO a voté POUR**

## Cession des parcelles à la commune de SAINT-MARTIN-VÉSUBIE

Le Conseil d'Administration a demandé un accord pour la cession de deux parcelles non bâties, situées sur la Commune de Saint-Martin-Vésubie (Alpes-Maritimes) au profit de : La COMMUNE de SAINT-MARTIN-VÉSUBIE.

**FO a voté POUR**

**Vos administrateurs restent disponibles pour toute question : [secteur.activitessociales@fnem-fo.org](mailto:secteur.activitessociales@fnem-fo.org)**

**Prochain Conseil d'Administration le 10 novembre 2022**